

# ANIMATION DU 3DD – ESPACE DE CONCERTATION

RÈGLEMENT D'APPEL À PROJETS 2025



VERSION FINALE  
15.08.2024

Service de la participation citoyenne

A compléter par le candidat :

Nom du groupement :

Nom et prénom de la personne responsable de l'offre :

Adresse complète :

Téléphone :

Adresse électronique (e-mail) :

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
|                          | Offre candidat |
| MONTANT DE L'OFFRE TTC : | CHF .—         |

Date :            Signature(s) \* : \_\_\_\_\_

\* *En signant le présent document, le candidat s'engage sur le contenu du présent document, mais également sur le contenu de toutes les annexes qu'il fournit.*

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRÉAMBULE</b> .....                                     | <b>4</b>  |
| <b>ANIMATION DU 3DD – ESPACE DE CONCERTATION</b> .....     | <b>5</b>  |
| <b>1. Contexte et objectifs de l'appel à projets</b> ..... | <b>5</b>  |
| 1.1. Présentation du 3DD .....                             | 5         |
| 1.2. Objectifs de l'appel à projets .....                  | 6         |
| 1.2.1. Missions .....                                      | 6         |
| 1.2.2. Axes de travail .....                               | 6         |
| 1.2.3. Projet.....   | 7         |
| <b>2. Prestations, livrables et impacts attendus</b> ..... | <b>7</b>  |
| 2.1. Impacts attendus.....                                 | 7         |
| 2.2. Prestations attendues.....                            | 8         |
| 2.3. Livrables attendus .....                              | 8         |
| 2.4. Durée du projet.....                                  | 9         |
| 2.5. Calendrier du projet.....                             | 9         |
| <b>3. Critères d'éligibilité</b> .....                     | <b>9</b>  |
| 3.1. Groupements éligibles.....                            | 9         |
| 3.2. Expériences requises .....                            | 9         |
| 3.3. Compétences requises.....                             | 9         |
| <b>4. Modalités de réponses</b> .....                      | <b>10</b> |
| 4.1. Dossier de candidature .....                          | 10        |
| 4.2. Délai de réponse .....                                | 10        |
| <b>5. Procédure de sélection</b> .....                     | <b>10</b> |
| 5.1. Type de procédure .....                               | 10        |
| 5.2. Critères de sélection.....                            | 11        |
| 5.3. Calendrier de l'appel à projets .....                 | 11        |
| 5.4. Délai pour poser des questions.....                   | 11        |
| 5.5. Comité de sélection.....                              | 11        |
| <b>6. Accompagnement et suivi</b> .....                    | <b>11</b> |
| 6.1. Pilotage .....  | 12        |
| 6.2. Modalités de collaboration.....                       | 12        |
| 6.3. Support.....  | 12        |
| 6.4. Suivi et évaluation .....                             | 12        |
| <b>7. Obligation des lauréats</b> .....                    | <b>13</b> |
| <b>8. Dispositions légales et financières</b> .....        | <b>13</b> |
| 8.1. Bases légales .....                                   | 13        |
| 8.2. Modalités contractuelles.....                         | 13        |
| 8.3. Nom et adresse de l'organisateur .....                | 14        |
| 8.4. Budget.....   | 14        |

# PRÉAMBULE

**Le présent appel à projets a pour objectif d'adjuger un mandat d'animation pour le 3DD – espace de concertation (lieu physique et espace numérique). Il vise à obtenir des prestations de programmation et production d'évènements ainsi que de mise à disposition de ressources et d'animation de réseau pour une durée de 14 mois.**

Publié par le service de la participation citoyenne de l'office de l'urbanisme, cet appel à projets s'adresse à des groupements de personnes actives dans la participation citoyenne, la programmation événementielle et la coopération interacteurs.

# ANIMATION DU 3DD – ESPACE DE CONCERTATION

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

### 1.1. PRÉSENTATION DU 3DD

*Nourri par la philosophie des communs et un esprit de réseau apprenant, le 3DD promeut l'interconnaissance et soutient par ses activités le développement des compétences locales en matière de participation citoyenne et de coopération au service de la transition écologique des territoires.*

Le 3DD est le **tiers-lieu** du département du territoire. Il est piloté par le service de la participation citoyenne de l'office de l'urbanisme, dont la mission est de favoriser et développer la participation citoyenne dans les projets urbains et territoriaux. L'**espace physique** du 3DD est situé au 3 rue David Dufour à Genève. Il est présent sur internet par le biais de son site internet<sup>1</sup>, ainsi que sur les réseaux sociaux LinkedIn<sup>2</sup> et Facebook<sup>3</sup>.

Rendre la participation citoyenne effective, coopérer par-delà les organisations et les domaines de compétences, ces enjeux ne sont pas récents mais l'urgence de la transition écologique les rend incontournables. L'animation du 3DD par le service de la participation citoyenne permet de tendre vers plusieurs résultats en accord avec les objectifs posés par un bilan réalisé sur la période 2015-2020<sup>4</sup> :

- Consolider un écosystème compétent et coopératif
- Créer un référentiel commun
- Faire connaître la participation citoyenne
- Ancrer les démarches participatives de l'office de l'urbanisme dans le territoire

La vie de ce lieu ouvert à tout le monde se développe grâce à la diversité des profils qui le fréquentent et forment son **réseau** : professionnelles et professionnels de l'urbanisme, acteurs et actrices de la cohésion sociale, membres d'associations habitantes, communauté universitaire, curieux ou curieuses. Territoires en recherche, RDV de l'urbanisme, la Semaine de la Démocratie, Open Geneva, les Regards croisés du réseau romand de la participation... : depuis sa création en 2018, le 3DD a accueilli de nombreux événements et développé ses **partenariats**, permettant aussi bien le partage d'expériences et de connaissances que la production de contenus nouveaux (portail contributif de ressources sur le site internet, publications dans la collection 3DD). Ce réseau est également animé sur les réseaux sociaux et grâce à une newsletter.

Le lieu physique du 3DD peut être utilisé pour des séances réservées (séance de travail de

---

<sup>1</sup> [3ddge.ch](http://3ddge.ch)

<sup>2</sup> [Profil du 3DD sur LinkedIn](#)

<sup>3</sup> [Profil du 3DD sur Facebook](#)

<sup>4</sup> [Des démarches de concertation au service des territoires - bilan 2015-2018, synthèse et préconisations | ge.ch](#)

services des administrations, formations, ateliers de travail d'une association, etc). Il propose également un **programme d'évènements** ouverts à tout le monde. Ces évènements sont proposés selon trois modalités :

- Evénements organisés par le service de la participation citoyenne,
- Evénements en partenariat avec d'autres acteurs, avec la participation ou le soutien du service de la participation citoyenne,
- Evénements proposés de manière autonome par des membres du réseau.

Deux fois par an, le 3DD publie un programme du 3DD : programme d'automne et programme de printemps. Des évènements organisés en dehors de ces programmes sont annoncés de manière isolée grâce aux newsletters et aux réseaux sociaux. Il n'y a généralement pas d'évènements publics durant les vacances scolaires estivales.

Ces évènements et la veille sur les activités et publications proposées par d'autres acteurs de la participation et de la coopération en Suisse ou à l'étranger donnent lieu à la production de **ressources** mises à disposition sur le site internet du 3DD.

Toutes les productions du 3DD constituent des communs, à savoir, elles sont mises en commun (en premier lieu sur le site du 3DD) et gérées de manière collaborative pour le bénéfice de tous les membres de la communauté, en respectant des principes d'équité, de durabilité et de participation collective.

## 1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

En confiant une partie substantielle de l'animation du 3DD à un tiers, l'office de l'urbanisme souhaite favoriser l'innovation sociale et la créativité. Il souhaite également renforcer l'esprit collectif du 3DD dont l'animation est nourrie par l'implication d'une diversité d'acteurs.

### 1.2.1. Missions

Le projet lauréat devra respecter les objectifs et la charte graphique du 3DD et contribuer activement à ses missions, à savoir:

- Mettre à disposition des acteurs de la fabrique du territoire et de sa transition<sup>5</sup> des ressources et savoirs sur la participation citoyenne et la coopération inter acteurs,
- Soutenir l'interconnaissance et le partage de pratiques et savoirs des acteurs de la fabrique du territoire et de sa transition.

### 1.2.2. Axes de travail

Les candidats proposent un projet pour l'animation du 3DD qui se matérialise dans des évènements, des ressources et une communication (voir chapitre 2.2) Le projet proposé doit répondre à au moins deux des axes de travail identifiés par le service de la participation citoyenne et indiqués dans la liste ci-dessous :

- **La mobilisation** : Il s'agit d'un volet essentiel des dispositifs participatifs permettant d'améliorer leur impact, de tendre vers une meilleure diversité de participantes et participants ou encore d'accroître la qualité et la légitimité des résultats des démarches. Elaborer une stratégie de mobilisation et la mettre en œuvre de manière adéquate demandent des compétences spécifiques en matières de communication, de facilitation et de faire preuve de sensibilité aux enjeux de diversité, d'équité et d'inclusion.
- **L'inclusivité** : La société est traversée par des dynamiques d'inclusion et d'exclusion qui ne sont pas toujours perceptibles pour tout un chacun mais produisent de la souffrance, un sentiment d'injustice, de non-appartenance et, éventuellement, du ressentiment et du clivage social. Pour éviter de reproduire ces dynamiques dans le cadre des démarches participatives, il y a besoin de fournir des expériences et outils de réflexion pour éveiller le

---

<sup>5</sup> Par acteurs de la fabrique du territoire et de sa transition, on entend les administrations publiques en charge de planifier, aménager et animer le territoire ainsi que leurs mandataires et les organisations actives dans ces domaines.

regard des acteurs de la fabrique du territoire et favoriser des pratiques et attitudes inclusives.

- **La participation des jeunes** : parmi les publics souvent absents des démarches participatives, il y a les publics dits "jeunes", que ce soit les enfants, les adolescentes et adolescents ou encore les jeunes adultes. Il s'agit cependant d'une portion significative de la population dont les perspectives et préoccupations doivent être prises en compte dans les décisions qui affectent leur avenir. L'encouragement de cette participation nécessite de créer des environnements participatifs accessibles, accueillants et adaptés à ces publics.
- **Le travail avec les acteurs-relais<sup>6</sup>** : Ces acteurs possèdent une connaissance approfondie des enjeux locaux et des besoins des citoyens et citoyennes, de par leurs actions et missions, ils peuvent bénéficier d'une légitimité et d'une confiance accrue de la part des citoyens et citoyennes et, de par leurs réseaux, leurs contacts et leurs relations privilégiées avec la population, ils peuvent mobiliser et activer leurs publics afin d'encourager la participation active dans les processus de concertation. Travailler avec ces acteurs demande de mieux les cartographier, de comprendre leurs enjeux respectifs et d'identifier les opportunités de coopération.
- **Articuler participation en ligne et participation en présentiel dans un processus participatif** : La participation en ligne permet d'accroître l'accessibilité et l'inclusivité des démarches participatives. Elle permet de maintenir l'engagement des participantes et participants en dehors des temps de rencontres en présentiel et sert de supports à l'information. Pour développer ce mode participatif et l'articuler avec la participation en présentiel, il est nécessaire de bien connaître les outils disponibles, de développer des compétences dans leur utilisation et de tirer parti de chaque approche afin de créer des dispositifs participatifs plus inclusifs, flexibles et impactant.
- **Les communs** : Les communs, rendus célèbres par les travaux de l'économiste Elinor Ostrom, contribuent à créer de nouveaux rapports aux ressources (naturelles, numériques, urbaines, etc.). Ils favorisent de nouvelles formes de participation citoyenne et de nouveaux usages qui interrogent les métiers de l'aménagement du territoire. Pour mobiliser ce mode de gestion collectif et participatif, il convient de s'interroger sur les manières dont ils renforcent la capacité d'agir de la population et de définir comment les collectivités publiques devraient et/ou pourraient contribuer à leur émergence.

En plus d'au moins deux des axes de travail identifiés ci-dessus, le projet d'animation peut également porter sur une thématique pertinente au regard des missions et objectifs du 3DD – espace de concertation. Il s'agira pour le candidat de le justifier.

### 1.2.3. Projet

Le projet d'animation doit assurer, par la diversité des formats envisagés et par le choix des intervenantes, intervenants et des partenariats un équilibre entre :

- La mise en valeur d'expériences locales et inspirations venues d'ailleurs,
- Des apports théoriques et pratiques,
- Des approches factuelles et sensibles.

Les candidats prennent connaissance des précédentes activités du 3DD (programmes, newsletters, ressources disponibles sur le site) pour développer leur projet.

## 2. PRESTATIONS, LIVRABLES ET IMPACTS ATTENDUS

### 2.1. IMPACTS ATTENDUS

L'équipe du 3DD attend du projet choisi les impacts suivants:

- Il réunit régulièrement et étend le réseau du 3DD,

---

<sup>6</sup> Par acteurs-relais, on entend les représentants ou représentantes des services communaux de proximité, des services et établissements socio-culturels et des associations locales. Cette définition peut être complétée ou ajustée dans le cadre du travail sur cet axe.

- Il visibilise largement des méthodes de participation citoyenne innovantes,
- Il œuvre activement à la culture de la participation citoyenne et de la coopération auprès des acteurs de la fabrique du territoire et de sa transition.

## 2.2. PRESTATIONS ATTENDUES

Le groupement lauréat devra à minima concevoir et réaliser durant les saisons de printemps et d'automne 2025 (voir chapitre 2.5) les prestations suivantes en s'inscrivant dans les axes de travail choisis et, cas échéant, dans la thématique de son choix:

- Programmation et production de 6 évènements dont:
  - 2 en collaboration avec des membres du réseau 3DD,
  - 1 dans le cadre du festival Explore demain (voir chapitre 2.5),
  - 1 fête de fin de saison (fin juin ou début juillet).
- Appui<sup>7</sup> à la production de 3 évènements portés par l'équipe du service de la participation citoyenne,
- Production et mise à disposition sur le site internet du 3DD de 2 dossiers thématiques<sup>8</sup>,
- Production, mise en page et mise à disposition sous un format web et imprimé d'1 contribution<sup>9</sup>,
- Veille sur les actualités locales et internationales en lien avec la participation et la coopération<sup>10</sup>,
- Gestion des réseaux sociaux du 3DD (publication, modération et veille stratégique),
- Production et envoi de 4 newsletters<sup>11</sup> à travers l'outil de gestion des mails du 3DD, dont une faisant office de retour sur l'ensemble des activités de l'année,
- Coordination avec l'équipe du service de la participation citoyenne (voir chapitre 6.1).

## 2.3. LIVRABLES ATTENDUS

Au cours du mandat, le groupement lauréat devra produire les livrables suivants:

- Plan d'animation détaillé pour les saisons de printemps puis d'automne 2025 contenant:
  - Agenda détaillé des évènements incluant les objectifs, dates, lieux, horaires, titres, descriptifs, modalités de rencontre, intervenantes et intervenants, publics-cibles et prestataires techniques.
  - Plan de communication indiquant les objectifs de production de supports, les canaux de communication et les prestataires techniques nécessaires pour annoncer, accompagner et restituer les activités.
  - Calendrier éditorial planifiant les publications de dossiers thématiques, de la contribution et des posts ou stories sur les réseaux sociaux du 3DD et indiquant les prestataires techniques nécessaires.
- Supports de communication sur les activités (programmes, affiches, publications réseaux sociaux ou site web, newsletters) en respectant l'identité visuelle du 3DD et en utilisant les modèles 3DD<sup>12</sup>.
- Supports de présentation pour les évènements en respectant l'identité visuelle du 3DD et en utilisant les modèles 3DD<sup>13</sup>.
- 2 dossiers thématiques.
- 1 contribution sous un format web et imprimé qui respecte l'identité visuelle du 3DD.
- 4 newsletters.
- Supports de présentation des séances de bilan faisant office de rapports.

<sup>7</sup> Par appui à la production, on entend des prestations de gestion de la communication (mails et réseaux sociaux), coordination d'éventuels prestataires (traiteur, photographe, etc.) et assistance logistique durant l'évènement (prise des présences, aide à l'utilisation du matériel technique).

<sup>8</sup> Les dossiers thématiques déjà réalisés sont disponibles sous la rubrique "Les ressources par thèmes" de la page: [Les ressources du 3DD | 3DD - espace de concertation \(3ddge.ch\)](#)

<sup>9</sup> Un exemple de contribution du 3DD est disponible [ici](#).

<sup>10</sup> La veille a pour objectif de nourrir le projet d'animation depuis l'organisation d'évènement jusqu'à la mise à disposition de ressources.

<sup>11</sup> Les newsletters passées peuvent être consultées en passant par cette page : [Newsletter | 3DD - espace de concertation \(3ddge.ch\)](#)

<sup>12</sup> À partir de l'identité visuelle du 3DD, des modèles (indt, pptx) ont été développés afin de servir de canevas à la production d'affiches et de flyers de programmes, d'affiches d'évènements et de supports de présentation.

<sup>13</sup> Ibid.

## 2.4. DURÉE DU PROJET

Les candidats sont engagés sur une période de 14 mois, entre novembre 2024 (signature du contrat envisagée) et décembre 2025 (voir chapitre 0).

## 2.5. CALENDRIER DU PROJET

| Phases et étapes                                       | Evènements à prendre en compte | Période                    |
|--|--------------------------------|----------------------------|
| Coordination et préproduction – saison de printemps    |                                | novembre 2024-février 2025 |
| Production du projet d'animation – saison de printemps |                                | mars-juin 2025             |
| Bilan intermédiaire                                    | Explore demain                 | mai 2025<br>juillet 2025   |
| Coordination et préproduction – saison d'automne       |                                | mai-août 2025              |
| Production du projet d'animation – saison d'automne    |                                | septembre à décembre 2025  |
| Bilan final  |                                | décembre 2025              |

## 3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### 3.1. GROUPEMENTS ÉLIGIBLES

Seul un groupement pluridisciplinaire dont les membres possèdent une bonne connaissance de l'écosystème d'acteurs grand-genevois de la participation citoyenne peut soumettre un projet. En répondant à l'appel à projet, il s'engage ainsi que ses membres à concevoir et mettre en œuvre des activités conformes aux valeurs et principes du 3DD et de la République et Canton de Genève.

### 3.2. EXPÉRIENCES REQUISES

Tout ou partie du groupement doit impérativement posséder les expériences suivantes:

- Programmation et production d'évènements,
- Conception et animation de démarches participatives (dont une partie doit porter sur des projets grand-genevois).

Tout ou partie du groupement devrait posséder les expériences suivantes:

- Animation de formations,
- Information documentaire.

### 3.3. COMPÉTENCES REQUISES

Le groupement doit posséder les compétences suivantes:

- Animation de réseaux,
- Communication,

- Recherche documentaire,
- Rédaction et synthèse,
- Sens de l'entregent,
- Compréhension et appétence pour les enjeux d'aménagement du territoire, de démocratie participative et de transition écologique.

## 4. MODALITÉS DE RÉPONSES

### 4.1. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est formé des éléments suivants:

- Présent appel à projets signés (voir p.2).
- Descriptif du projet qui indique les objectifs, le concept et son inscription dans les axes de travail choisis, cas échéant le choix et la justification d'une thématique originale (max 3 pages A4 recto).
- Programme contenant les éléments suivants:
  - pour la saison de printemps 2025: programme détaillé des activités, des intervenantes et intervenants et des prestations nécessaires pour le concevoir et le mettre en œuvre (max 3 pages A4 recto).
  - pour la saison d'automne 2025: orientations et pistes pour le programme d'activités ainsi que les intervenantes et intervenants pressentis (max 1 page A4 recto).
  - un calendrier prévisionnel avec les dates-clés et les jalons important (max 1 page A3),
- Budget prévisionnel estimant les coûts dans le détail (honoraires, frais de production<sup>14</sup>, etc.) rapportés aux phases et aux prestations (max 1 page A3 recto). Le budget doit distinguer les montants relatifs aux honoraires du groupement de ceux relatifs aux frais de production du projet d'animation.
- Organigramme des rôles et responsabilités du groupement et liens avec les instances externes (équipe du service de la participation citoyenne, réseau 3DD, etc. – max 1 page A3 recto).
- Curriculum vitae des membres qui possèdent des rôles et responsabilités dans le projet (max 2 pages A4 recto par CV).
- Annexes P1 et P6 complétées.

### 4.2. DÉLAI DE RÉPONSE

Les dossiers de candidature doivent parvenir en format papier accompagné d'une clé USB avec les documents en format numérique (PDF ou équivalent) le **mardi 15 octobre avant 16h00** au guichet de l'Office de l'urbanisme avec l'indication "Animation du 3DD – Espace de concertation, appel à projets".

## 5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

### 5.1. TYPE DE PROCÉDURE

Le présent appel à projet est organisé en procédure de gré à gré concurrentiel. Il est ouvert à tous les candidats et candidates qui remplissent les critères d'éligibilité.

Les offres incomplètes ou parvenues à l'organisateur après le délai de réponse ne seront pas évaluées.

La décision d'attribution du mandat ne sera pas sujette à recours.

---

<sup>14</sup> On entend par "frais de production" les frais d'organisation des événements (traiteurs, photographes, intervenantes et intervenants, etc.), les éventuelles prestations de graphisme et d'impressions ou encore le support informatique.

## 5.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués à l'aune des critères suivants :

- Compréhension des besoins et proposition (50 %)
  - Pertinence aux regards des objectifs du 3DD (25%)
  - Originalité et diversité de la proposition (25%)
- Expérience et compétences des membres du groupement (30%)
- Qualité économique de l'offre (20%)

## 5.3. CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Publication de l'appel à projets:               | 15 août 2024                |
| Délai pour la remise des questions:             | 9 septembre 2024            |
| Délai de réponses aux questions:                | 12 septembre 2024           |
| Réception des projets :                         | 15 octobre 2024             |
| Tenue du comité de sélection :                  | semaine du 28 octobre 2024  |
| Décision d'attribution du mandat (au plus tôt): | 4 novembre 2024             |
| Début du mandat (au plus tôt) :                 | semaine du 18 novembre 2024 |

## 5.4. DÉLAI POUR POSER DES QUESTIONS

Les questions éventuelles doivent être transmises par courriel sur [animation@3ddge.ch](mailto:animation@3ddge.ch) au plus tard à la date indiquée dans le calendrier de la procédure au chapitre 5.3.

L'organisateur ne traitera aucune demande par téléphone. Les questions doivent être précises et concises. L'organisateur se réserve le droit de refuser de répondre aux questions sans rapport avec le marché mis en concurrence.

## 5.5. COMITE DE SÉLECTION

La sélection du groupement lauréat de l'appel à projet sera réalisée par un comité constitué des personnes suivantes :

- Thomas Boucher, chef de projet, direction des projets d'espaces publics, office de l'urbanisme, département du territoire
- Talide Cividino, cheffe de projet concertation, service de la participation citoyenne, office de l'urbanisme, département du territoire
- Antoine Deferne, architecte-urbaniste, direction du développement urbain, office de l'urbanisme, département du territoire
- Florian Kettenacker, chef de service, service de la cohésion sociale, Ville de Vernier
- Nicolas Roguet, délégué à l'intégration, bureau de l'intégration et de la citoyenneté, département de la cohésion sociale
- Blanca Saquero, chargée de projet, service de la participation citoyenne, office de l'urbanisme, département du territoire
- Marie Luce Storme, géographe et membre du réseau 3DD
- Anne Veuthey, cheffe de projet concertation, service de la participation citoyenne, office de l'urbanisme, département du territoire

## 6. ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Le groupement lauréat sera au bénéfice d'un mandat de prestations en faveur du 3DD. Tout en respectant les objectifs et la charte graphique du 3DD, il sera identifié comme porteur de projet dans la communication publique.

## 6.1. PILOTAGE

Le mandat est piloté par Anne Veuthey, cheffe de projet concertation<sup>15</sup> du service de la participation citoyenne avec l'appui de:

- Talide Cividino, cheffe de projet concertation du service de la participation citoyenne,
- Blanca Saquero, chargée de projet du 3DD, qui coordonne la gestion du lieu.

Il est attendu une coordination régulière avec la pilote ainsi que des séances de validation en présence d'au moins 2 représentantes du service de la participation citoyenne portant à minima sur:

- Le plan d'animation détaillé de la saison de printemps (janvier 2025),
- Le plan d'animation détaillé de la saison d'automne (juin 2025),
- La présentation du bilan intermédiaire (juillet 2025) et du bilan de fin de mission (décembre 2025) sur la base des indicateurs de suivi et d'évaluation indiqués au chapitre 6.4.

## 6.2. MODALITÉS DE COLLABORATION

Par ce mandat, l'office de l'urbanisme souhaite développer l'esprit collectif du 3DD. Dans le respect de la charte graphique du 3DD, le nom et le logo du groupement apparaîtront aux côtés du logo du 3DD sur les supports de promotion des événements et les ressources produites. Les publications sur les réseaux sociaux et les communications mails seront signées. Pendant la durée du mandat, une grande partie de l'offre du 3DD sera ainsi coloré de l'identité du groupement lauréat.

Le groupement lauréat sera pendant la durée du mandat le principal prestataire du service de la participation citoyenne pour l'animation du 3DD. Pendant la durée du mandat, le service de la participation citoyenne continuera à créer des événements et des ressources pour le 3DD. Le service de la participation citoyenne conserve la responsabilité de la cohérence de l'offre du 3DD et de sa pertinence au regard des objectifs du département du Territoire. Il est le garant de la ligne éditoriale du 3DD et pourra refuser certaines propositions du groupement lauréat à ce titre.

Les ressources produites et diffusées sur le site du 3DD le sont dans un esprit de communs (licence creative commons ou équivalent). Le groupement lauréat ne dispose ainsi pas de droits exclusifs sur ces productions, ni sur les enregistrements vidéos ou audio des événements.

## 6.3. SUPPORT

Le mandat est rémunéré (voir chapitre 8.4), permet de bénéficier des compétences de l'équipe de pilotage, des expériences du réseau 3DD et comprend l'utilisation du 3DD et de son infrastructure physique comme numérique dans les limites de sa disponibilité et du respect des valeurs et principes du 3DD et de la République et Canton de Genève.

## 6.4. SUIVI ET ÉVALUATION

Pendant la durée de la mission, les réunions régulières de suivi avec la pilote permettent notamment de coordonner le programme d'animation proposé avec le reste du programme du 3DD et d'ajuster la proposition en fonction des imprévus et aléas.

L'impact de la mission pourra être évaluée lors d'une séance de bilan intermédiaire (été 2025) et finale (décembre 2025).

Les indicateurs quantitatifs pour évaluer l'impact du projet sont les suivants:

- Part réalisée des activités et des livrables indiqués aux chapitres 2.2 et 2.3.
- Part d'expériences locales et d'inspirations venues d'ailleurs dans les activités réalisées.
- Part d'apports théoriques et d'apports pratiques dans les activités réalisées.

---

<sup>15</sup> Le service de la participation citoyenne accueille deux cheffes de projet concertation dont la mission principale est d'accompagner les responsables de projet de l'OU dans la conception de démarches participatives pour les études de planification et d'aménagement du territoire.

- Respect des délais annoncés dans les plans d'animation de la saison de printemps et de la saison d'automne 2024.
- Nombre de personnes participantes aux événements programmés et produits par le groupement lauréat (il s'assure de relever leur nombre).
- Nombre de mentions et de vues des posts du groupement sur les réseaux sociaux du 3DD.
- Nombre de vues et de téléchargements des ressources mises en ligne sur le site du 3DD par le groupement lauréat.

L'évaluation qualitative de l'impact du projet se basera sur les éléments suivants:

- Pertinence au regard des impacts attendus (voir chapitre 2.1) et de la valeur ajoutée des activités réalisées et des livrables publiés (en particulier contribution et dossiers thématiques).
- Apport et utilité des expériences et connaissances partagées sur les axes de travail choisis par le groupement lauréat (voir liste chapitre 1.2.2).
- Cas échéant, apport et utilité des expériences et connaissances partagées sur la thématique originale choisie par le groupement lauréat.
- Niveau d'engagement et d'initiative des membres du réseau dans les activités du 3DD.
- Capacité à gérer les imprévus et à s'adapter aux besoins du service de la participation citoyenne et des membres du réseau 3DD.
- Retour des membres du réseau 3DD et, plus généralement, des acteurs de la fabrique du territoire et de sa transition.

## **7. OBLIGATION DES LAURÉATS**

Les lauréats s'engagent à respecter le présent règlement.

Les lauréats s'engagent à respecter les valeurs et objectifs du 3DD et de la République et Canton de Genève dans l'exercice de la mission d'animation.

Les lauréats s'engagent à coopérer avec le service de la participation citoyenne afin de s'assurer que leur proposition corresponde aux besoins de l'administration et ne pose pas de difficulté d'image à l'Etat.

Les lauréats s'engagent à respecter la charte graphique du 3DD.

## **8. DISPOSITIONS LÉGALES ET FINANCIÈRES**

### **8.1. BASES LÉGALES**

Le présent appel à projet est soumis aux dispositions de l'Accord intercantonal sur les marchés publics, du 15 mars 2001, de la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics, du 12 juin 1997 et du règlement sur la passation des marchés publics, du 17 décembre 2007.

### **8.2. MODALITÉS CONTRACTUELLES**

Le contrat conclu suite à l'attribution du mandat se basera sur le règlement d'appel à projets et le dossier de candidature du groupement lauréat. Une décision du comité de sélection n'engage pas l'organisateur à conclure le contrat avec le groupement lauréat. Le montant de l'offre lauréate ne représente pas un engagement contractuel.

### **8.3. NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATEUR**

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du territoire  
Office de l'urbanisme – Service de la participation citoyenne  
Rue David Dufour 5 CP 224 - 1211 Genève 8

### **8.4. BUDGET**

Un budget de 50'000 francs par année est prévu pour les honoraires du groupement lauréat. L'ensemble des frais de production du projet d'animation<sup>16</sup> ne peut excéder un montant de CHF 25'000 francs par année et seront pris en charge par le mandant selon le budget prévisionnel fourni par le candidat.

---

<sup>16</sup> On entend par "frais de production" les frais d'organisation des événements (traiteurs, photographes, intervenantes et intervenants, etc.), les éventuelles prestations de graphisme et d'impressions ou encore le support informatique.